

# CONSEIL MUNICIPAL DE CLÉRY-SAINT-ANDRÉ

## SÉANCE DU LUNDI 12 SEPTEMBRE 2022

Le Maire de Cléry-Saint-André, certifie avoir convoqué, le six septembre deux mille vingt-deux, les membres du Conseil Municipal, pour une séance publique ordinaire du Conseil Municipal, qui a lieu le douze septembre deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures trente.

### Étaient présents :

- Monsieur Gérard CORGNAC, Maire ;
- Monsieur Vincent MENU, Monsieur Thierry TELLIER, Monsieur Alain CHAMPENOIS, Madame Sylvie THIERY, Madame Tatiana DEPLANQUE-SZCZEPANIAK, Madame Ludivine RAVELEAU, adjoints au maire ;
- Mesdames Nathalie DUPUIS, Nathalie LAVAL, Sandrine MONTIGNY, Messieurs Guillaume MARESSE, Philippe De TRISTAN (arrivée 19h34), Daniel ZONCA, Claude BOISSAY, Aurélien TARANNE, Jérôme VILAIN, Olivier JOUIN, Gabriel PINSARD, Madame Clarisse CAZEAUDUMEC, Monsieur Grégory BUBENHEIMER conseillers municipaux.

### Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

- Madame Véronique AIGRET a donné pouvoir à Gérard CORGNAC
- Madame Michèle FROMENTIN a donné pouvoir à Thierry TELLIER
- Madame Christelle ROMASTIN a donné pouvoir à Jérôme VILAIN.

Le quorum atteint, la séance ouverte à 19h30.

Madame Sandrine MONTIGNY est désignée secrétaire de séance.

## ADMINISTRATION GENERALE

### 1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 juin 2022

Le procès-verbal de la précédente séance, envoyé à chacun des membres du Conseil Municipal, est évoqué.

**Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 27 juin 2022.**

### 2. Actes pris dans le cadre des délégations

Monsieur le Maire informe des devis de plus de 5 000,00 € HT et autres actes qu'il a signés dans le cadre de sa délégation depuis le dernier conseil municipal :

- Marché de travaux pour le changement des huisseries de la mairie côté cour intérieure, avec la société SARL THIERRY, située à Mareau-Aux-Prés (45), pour un montant de 9 875,00 € H.T ;
- Marché de fournitures pour l'achat modules de santé et de fitness, avec la société Altrad diffusion, située à Florensac (34), pour un montant de 6 345,00 € HT.
- Marché de travaux pour l'installation des modules de santé et de fitness, avec la société ADENO SPORT, située à Méry-sur-Cher (18), pour un montant de 9 000,00 € H.T.

- Marché de fournitures pour l'achat d'une mini-pelle, avec la société AEB, située à Monthou-sur-Cher (41), pour un montant de 25 500,00 € HT.

Gabriel PINSARD signale que l'installation des modules est plus élevée que leur achat. Il lui est précisé que cette installation concerne les modules pour le parcours de santé (Pré des Gains) et les modules pour le fitness (city stade). Dans les actes pris en délégation, un seul devis est présent alors qu'il y en a un second pour les modules de fitness. Toutefois, l'installation est onéreuse.

Sylvie THIERY indique que l'ensemble de ces éléments figurait dans les comptes-rendus de commission. Les commissions sport et ville durable se sont réunies pour évoquer ces sujets.

Jérôme VILAIN se demande si ces travaux n'auraient pas pu être effectués en régie. Sylvie THIERY lui répond par la négative car il faut des habilitations et le passage obligatoire d'une commission de contrôle pour homologuer ces modules.

Monsieur le Maire tient à rappeler que la commune ne dispose pas de nombreux agents au sein des services techniques. Monsieur le Maire est d'accord avec Gabriel PINSARD sur le fait que le coût est toujours élevé.

Gabriel PINSARD demande le type de revêtement qui sera utilisé sous ces agrès. Il indique que beaucoup de villes mettent des paillettes de bois sur 15 centimètres d'épaisseur pour remplacer le bitume caoutchouté.

Grégory BUBENHEIMER tient à souligner que ces débats ont déjà été évoqués lors des commissions.

**Le Conseil municipal prend acte de l'information sur les décisions signées par monsieur le Maire dans le cadre de la délégation signée par le Conseil municipal.**

### **3. Conseil municipal – Modification des statuts du Syndicat Intercommunal A Vocation Unique La Crèche Familiale « Les Marmousets » – Approbation et autorisation de signer**

Monsieur le Maire indique que le syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) – La crèche familiale « Les Marmousets » a modifié un article de ses statuts relatifs à l'objet du syndicat (article 4).

La modification porte sur l'embauche des assistantes maternelles agréées par le Président du conseil départemental, elles ne sont plus obligées d'habiter l'une des communes adhérentes à la structure.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité :

- D'approuver la modification des statuts du SIVU crèche familiale « Les Marmousets » telle que proposée,
- D'autoriser monsieur le Maire à signer tout document afférent.

Monsieur le Maire précise que cette modification a pour objectif de pouvoir recruter plus de personnels. Sylvie THIERY précise qu'il y a de grandes difficultés de recrutement pour tous les types de gardes. Elle souligne que l'embauche de personnel est ouverte à d'autres communes mais seuls les enfants des communes adhérentes sont inscrits.

## **TRAVAUX**

### **4. Point d'information sur les travaux en cours**

Monsieur Alain CHAMPENOIS informe les élus des éléments nouveaux survenus depuis le dernier conseil municipal :

- PPI Voirie – rue de la Perrière : les travaux sont terminés, la pré-réception du chantier a eu lieu le mardi 06 septembre.  
Alain ZONCA précise que l'installation des panneaux de signalisation a été réalisée ce jour. Il manque uniquement le panneau « 20 » pour la voie partagée.
- Développement de la fibre – point d'étape : La société SFR a débuté les démarches commerciales. Une réunion publique d'information, commune entre Mareau-Aux-Prés, Mézières-Lez-Cléry, Dry et Cléry-Saint-André aura lieu demain soir, à 19h, à l'espace Loire.
- Agrandissement du périscolaire et restructuration du restaurant scolaire : une réunion de démarrage est prévue la semaine prochaine.  
Gabriel PINSARD demande si l'architecte lors de ses modifications à garder le toit terrasse entre les deux bâtiments. Monsieur le Maire lui répond que non.

## URBANISME

### **5. Déclarations d'intention d'aliéner – Information**

Madame Ludivine RAVELEAU informe des biens suivants qui ont été examinés et n'ont pas fait l'objet d'une préemption dans le cadre de la délégation attribuée au Maire par le conseil municipal :

	Adresse	Superficie de la parcelle	Référence cadastrale	Nature du bien
34	Rue de Saint-André	1 381 m <sup>2</sup>	AC n°159n 160 et 161	Habitation
	Rue de Saint-André	70 m <sup>2</sup>	AN n°13	Terrain
	Les Aiguiches	664 m <sup>2</sup>	AL n°179	Terrain
106	Chemin du Paradis	855 m <sup>2</sup>	AD n°05	Habitation
547	Route d'Orléans	1 131 m <sup>2</sup>	AB n°310 et 311	Habitation
	Les Aiguiches	537 m <sup>2</sup>	AL n°176	Terrain
	Les Aiguiches	537 m <sup>2</sup>	AL n°177	Terrain
	Les Grands Bonshommes	847	AK n°372	Terrain
	Le Haut Poirier	4 016 m <sup>2</sup>	ZB n°40	Terrain
	Rue des Maisons Rouges	563 m <sup>2</sup>	AH n°124	Terrain
243	Rue de la Plaine d'Azenne	4 015 m <sup>2</sup>	ZH n°36	Habitation

**Le Conseil municipal prend acte de l'information.**

### **6. Urbanisme – Dénomination d'une voirie – Approbation et autorisation de signer**

Madame Ludivine RAVELEAU explique que le conseil municipal doit délibérer sur le nom qui sera donné à la rue pour le lotissement dit « les Aiguiches - Nord ». Ce lotissement est composé de six habitations.

Après accord écrit de la part de la famille, les membres du bureau municipal proposent le nom suivant : Rue René THIERY.

Monsieur René THIERY a beaucoup œuvré pour la Commune de Cléry-Saint-André, en tant que conseiller municipal et premier adjoint.



Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité :

- De valider la dénomination de la rue proposée.
- D'autoriser monsieur le Maire ou l'adjoint compétent à signer tout document afférent à ce dossier.

Monsieur le Maire précise que monsieur René THIERY a été élu pendant trois mandats en tant que premier adjoint. Il est à l'origine de la création de l'office du tourisme, du syndicat mixte d'études et de travaux pour l'aménagement du Bassin de l'Ardoux et de l'association foncière de remembrement.

Gabriel PINSARD précise que logiquement cette rue aurait dû être une impasse.

Clarisse CAZEUDUMEC cite les noms d'élus qui ont donné leur nom à des rues de Cléry-Saint-André (Avenue Francis de Croisset, allée du docteur DELASTRE, etc.)

## RESSOURCES HUMAINES

### **7. Ressources humaines – Modifications du tableau des effectifs relatives à la rentrée scolaire – Approbation et autorisation de signer**

Monsieur Thierry TELLIER informe comme chaque année, la nécessité de procéder à des ajustements de certains emplois au sein des services scolaires. Ces ajustements permettent de répondre aux besoins des familles (plus d'enfants sur les services), de lutter contre la précarité pour ces emplois d'animation et de réorganiser les services.

Contrairement à l'année dernière, le poste de 5<sup>ème</sup> ATSEM a été maintenu en temps complet sur l'école. Une embauche au sein du restaurant scolaire, pour effectuer la plonge a été nécessaire.

Emploi – Motif	Grade	Ancienne quotité horaire	Nouvelle quotité horaire
Agent polyvalent	Adjoint technique	24 / 35 <sup>ème</sup>	25 / 35 <sup>ème</sup>
Agent polyvalent	Adjoint technique	22 / 35 <sup>ème</sup>	20 / 35 <sup>ème</sup>
Agent polyvalent	Adjoint technique	13 / 35 <sup>ème</sup>	16 / 35 <sup>ème</sup>
Agent polyvalent	Adjoint technique	12 / 35 <sup>ème</sup>	13 / 35 <sup>ème</sup>
Agent polyvalent	Adjoint technique	13 / 35 <sup>ème</sup>	17 / 35 <sup>ème</sup>

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité :

- D'approuver la modification du tableau des effectifs comme indiqué ;
- D'autoriser monsieur le Maire ou l'adjoint compétent à signer tout document afférent à ce dossier.

Jérôme VILAIN demande comment s'est déroulée la rentrée scolaire et souhaite connaître les effectifs. Thierry TELLIER lui indique que la rentrée s'est bien déroulée et que les effectifs sont en hausse. Monsieur le Maire précise que l'année dernière la cinquième classe en maternelle était menacée alors que cette année pas du tout.

Gabriel PINSARD précise que beaucoup de constructions ont lieu sur la Commune.

Il demande si le cuisinier du restaurant scolaire est revenu. Monsieur le Maire explique la situation et précise que ce dernier devrait revenir au mois d'octobre.

#### **8. Ressources humaines – Modification du tableau des effectifs relative à un avancement de grade – Approbation et autorisation de signer**

Monsieur MENU rappelle, qu'au vu de l'évolution de leur carrière, certains agents peuvent être éligibles à un avancement de grade avec ou sans concours ou examen. Il appartient alors à la collectivité, si cet avancement correspond aux missions de l'agent et est justifié au regard de ses évaluations de modifier son grade.

Sur la base de ces critères, un avancement est proposé pour l'année 2022 :

Poste – Quotité	Grade actuel	Grade proposé
<i>Suite à réussite d'un concours ou examen :</i>		
Aucun en 2022		
<i>Sur proposition de la collectivité au vu des évaluations individuelles des agents et de leur parcours professionnel :</i>		
Adjoint technique restaurant scolaire - TC	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité :

- D'approuver la proposition de l'agent municipal susceptible de bénéficier d'un avancement de grade en 2022,
- De dire que cet avancement prendra effet au 1<sup>er</sup> octobre 2022 en créant l'emploi correspondant au nouveau grade et en supprimant l'emploi correspondant à l'ancien grade.
- D'autoriser monsieur le Maire ou l'adjoint compétent à signer tout document afférent à ce dossier.

## **FINANCES**

#### **9. Finances – Décision modificative n°1 du budget principal – Approbation et autorisation de signer**

Monsieur Vincent MENU présente un projet de décision budgétaire modificative qui a été approuvé par la commission finances, lors de sa réunion du 31 août 2022. Elle a pour objet d'ajuster les enveloppes budgétaires des différents projets d'investissement au vu de l'exécution.

Il est proposé de procéder aux ajustements suivants :

- Opération 307 – parc automobile : ouverture de crédit pour l'achat d'une mini-pelle.
- Opération 307- parc informatique : ouverture de crédits pour l'achat d'un serveur informatique pour les services municipaux.
- Chapitre 020 : prélèvement de 22 000 € sur l'enveloppe des dépenses imprévues.

Le tableau récapitulatif est le suivant :

<b>Budget Principal 2022 - Commune de Cléry-Saint-André - DM n°1</b>			
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
DEPENSES		RECETTES	
Imputation	Crédits	Imputation	Crédits
PAS DE MODIFICATION		PAS DE MODIFICATION	
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
DEPENSES		RECETTES	
Imputation	Crédits	Imputation	Crédits
Op. 307 Investissements généraux relatifs aux autres services publics	22 000,00		
Parc informatique et logiciels métier (compte 2183)	3 000,00		
Parc de véhicule communal (compte 21571)	19 000,00		
		PAS DE MODIFICATION	
020 Dépenses imprévues	-22 000,00		
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité :

- D'approuver la décision modificative n°1 du budget principal telle que présentée au-dessus,
- D'autoriser monsieur le Maire ou l'adjoint compétent à signer tout document afférent à ce dossier.

## 10. Finances – Créances Admission en Non-Valeur – Approbation et autorisation de signer

Monsieur Vincent MENU explique que c'est le Trésorier public d'une collectivité qui est chargé du recouvrement des sommes ordonnancées par le maire. Ainsi, pour chaque titre émis, le Trésor public doit engager les démarches nécessaires à la bonne perception des fonds. Depuis 2016, la gestion des relances et voies contentieuses est également confiée au Trésor Public, qui est autorisé le cas échéant à mandater un huissier pour recouvrer les sommes dues.

Il peut cependant arriver que le Trésor Public n'arrive néanmoins pas à percevoir les sommes. Soit que les débiteurs sont totalement impécunieux (notamment si leurs dettes sont effacées dans le cadre d'une procédure de surendettement), soit que les sommes restant à percevoir sont devenues trop faibles pour actionner un niveau plus élevé de contrainte. Dans ce cas, le Trésorier demande au conseil municipal de le décharger de la perception de ces sommes.

Madame le Comptable public de Meung-sur-Loire a présenté une demande pour 7 créances d'un montant total de 720,94 € (allant de 0,02 € à 183,38 € de créance), pour lequel elle sollicite l'admission en non-valeur qui la déchargera de poursuivre leur recouvrement.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'approuver l'admission en non-valeur sollicitée par le Comptable public de Meung-sur-Loire le 4 août 2022 pour un montant total de 720,94 €.
- d'autoriser monsieur le Maire ou l'adjoint compétent à signer tout document afférent à ce dossier.

Monsieur le Maire précise que le premier chiffre indiqué est faux car le bureau municipal a décidé de ne pas prendre en compte une dette et a donc demandé à madame le trésorier de procéder au recouvrement.

### **11. Finances - Détermination du coût unitaire d'intervention des services techniques municipaux – Approbation et autorisation de signer**

Monsieur Vincent MENU rappelle que le conseil municipal détermine chaque année un tarif horaire qui est appliqué pour la refacturation de l'ensemble des interventions des services techniques municipaux : prestations de services pour une autre collectivité, mise à disposition à la Communauté de communes des Terres du Val de Loire, facturation du nettoyage ou du rangement des bâtiments après une location lorsque l'état des lieux est non-conforme, etc.

Ce tarif correspond au coût moyen horaire chargé des agents techniques municipaux. Sur la base des données arrêtées au compte administratif 2021, le coût horaire est le suivant :

Heure d'intervention agent	22,89 €
----------------------------	---------

Il est également déterminé un coût forfaitaire pour l'amortissement et au fonctionnement du matériel lourd utilisés notamment pour le fauchage des accotements (tracteur attelé d'un broyeur ou d'une épareuse). Il est proposé de maintenir ce tarif à 35 € / heure.

Heure d'intervention matériel lourd	35,00 €
-------------------------------------	---------

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De fixer à 22,89 € le coût horaire moyen agents des services techniques et à 35,00 € le coût horaire d'amortissement et de fonctionnement du matériel lourd ;
- D'autoriser monsieur le Maire ou l'adjoint compétent à signer tout document afférent à ce dossier.

Jérôme VILAIN demande si lorsque le matériel est loué, on loue le personnel avec. Monsieur le Maire lui répond oui.

Jérôme VILAIN souhaite savoir si ce type de matériel, comme la nouvelle mini-pelle serait loué à des administrés ou des associations. Monsieur le Maire rappelle que cette demande n'a jamais été faite avec le tractopelle et que le personnel de la commune n'est pas nécessairement disponible pour ce genre de travaux.

Jérôme VILAIN demande si cet achat n'aurait pas pu être mutualisé avec d'autres communes. Thierry TELLIER lui précise qu'en cas de mutualisation il faut faire attention à l'entretien et aux besoins de chacun. Monsieur le Maire rappelle l'achat en commun avec Lailly-en-Val pour le broyeur.

Grégory BUBENHEIMER tient à faire part de sa réflexion sur le prêt aux particuliers de la mini-pelle qui est une concurrence pour les entreprises privées. Il rappelle la idée d'achat mutualisé avec l'ex-communauté de commune du Val d'Ardoux, qui n' a pas abouti puisque le personnel des communes avait besoin du matériel en même temps.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **12. Vie des commissions municipales**

Les commissions suivantes se sont réunies :

- La commission Action Sociale s'est réunie le 12 juillet 2022.

- La commission Ville Durable s'est réunie le 20 juillet 2022.
- La commission Finances s'est réunie le 31 août 2022.
- La commission Patrimoine s'est réunie le 07 septembre 2022.

Vincent MENU rappelle que lors de la commission patrimoine, il y a eu la présentation d'un artiste pour la statue de Louis XI, sur le Petit Mail. Il précise que cette statue fera partie des festivités pour les manifestations liées au sixième centenaire de Louis XI. L'artiste, Fabrice GLOUX, a été validé lors de cette commission. C'est un artiste passionné d'histoire.

Gabriel PINSARD précise que le tarif demandé par l'artiste est peu élevé. Monsieur le Maire signale que le rétroplanning sera respecté.

Vincent MENU remercie Gabriel PINSARD pour la référence envoyée à la suite de la commission sur l'artiste sélectionné.

Grégory BUBENHEIMER suggère qu'il serait intéressant d'emmener les enfants visiter l'atelier et de créer un time laps pour valoriser le savoir-faire de l'artiste et l'investissement réalisé pour la Commune.

### **13. Comptes-rendus de diverses réunions intercommunales**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une synthèse des différentes réunions intercommunales passées ou à venir, afin de favoriser l'information de tous sur l'actualité intercommunale.

#### **• La Communauté de communes des Terres du Val de Loire :**

Le bureau de la CCTVL s'est réuni le 12 septembre 2022 et la conférence des maires se réunira le 19 septembre 2022.

Le conseil communautaire se réunira le 29 septembre 2022, à la Lisotte de Lailly-en-Val.

Plusieurs commissions se sont réunies récemment ou vont se réunir :

- 07/09/2022 : Commission Finances
- 12/09/2022 : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées – pas de modification de la contribution
- 19/09/2022 : Comité de Pilotage – Lancement des missions PLUi-H-D
- 21/09/2022 : Commission Sport, Vie Associative
- 06/10/2022 : Commission Santé, Social
- 11/10/2022 : Commission Enfance, Jeunesse, Scolaire
- 12/10/2022 : Commission Collecte des Déchets
- 10/11/2022 : Commission Economie, Commerce, Artisanat, Agriculture

Lors de sa séance du 30 juin 2022, le Conseil communautaire a arrêté le projet de plan local d'urbanisme de la Commune de Messas.

#### **• Le Syndicat Mixte du PETR Loire Beauce :**

Le bureau du PETR s'est réuni le 07 septembre 2022.

Monsieur le Maire indique que lors de cette réunion, il présentait la dernière demande de subvention pour le périscolaire qui s'élevait à 94 000 €. L'intervention de l'ABF nous a coûté cher et nous a fait perdre une année.

Le comité de suivi du SCOT se réunira le 13 septembre 2022.

Monsieur le Maire rappelle que le SCOT a démarré en 2014.

- **Le Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de Cléry-Saint-André, Mareau-aux-Prés, Mézières-lez-Cléry et Les Muids de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin (C3M) :**

Le comité syndical s'est réuni le 06 juillet 2022.

- **Le Syndicat Intercommunal de Gestion de la Crèche Familiale Intercommunale des Marmousets (S.I.V.U. Crèche)**

Le comité syndical s'est réuni le 30 juin.

#### **14. Informations diverses**

Suite à la commission patrimoine du 08 septembre 2022, il a été validé de demander à l'artiste-sculpteur Fabrice GLOUX, situé à FORTAN (41), de réaliser la statue de Louis XI qui sera inaugurée lors du 6<sup>ème</sup> centenaire de Louis XI en juin 2023. Cette statue le représentera debout et sera réalisée en grès émaillé.

La prochaine réunion du conseil municipal devrait avoir lieu le lundi 17 octobre 2022.

#### **15. Questions des membres du Conseil Municipal**

**Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal la réception de questions écrites de la part du groupe « un Nouveau Souffle pour Cléry-Saint-André », suite à l'actualité de ces dernières semaines le groupe s'interroge sur trois thèmes : l'eau, les coûts de l'énergie et des denrées alimentaires, et les ainés.**

➤ Sur l'eau :

*Les communes ou leur groupement sont compétentes en matière de protection, de transport et de distribution d'eau potable. A ce titre, elles doivent veiller à maintenir en bon état de fonctionnement les ouvrages et équipements nécessaires à l'exercice de ces missions.*

*Afin de lutter contre les fuites dans les réseaux d'eau potable un programme d'actions destiné à réduire ces pertes doit être mis en œuvre. Pouvez-vous me dire si notre commune et/ou notre intercommunalité dispose de ce plan ? Quel est la temporalité de celui-ci en matière d'action à mener ? Disposons-nous d'un diagnostic sur l'état du réseau permettant d'identifier les points noirs et les actions envisagées dans le cadre d'un schéma directeur ?*

En prévision de la reprise de la compétence eau (en 2026), la communauté de communes des Terres du Val de Loire a lancé une étude de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable de son territoire. Ces études sont onéreuses mais subventionnées.

Monsieur le Maire précise que les élus qui siègent au Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de Cléry-Saint-André, Mareau-aux-Prés, Mézières-lez-Cléry et Les Muids de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin (C3M) sont au courant des actions entreprises pour lutter contre les fuites. Le C3M dispose d'informations en ce sens, via son délégataire. Ces données sont présentes dans le rapport du délégataire, grâce au critère de performance. Le suivi de l'eau est maîtrisé.

Daniel ZONCA indique la présence de 6 indicateurs sur le réseau mais ils ne peuvent pas marcher en même temps. Le syndicat a en prévision d'installer des débitmètres (6) pour permettre d'en faire

fonctionner 11 en même temps. Ces installations ont pour but de signaler les fuites d'eau sur le réseau. Elles seront subventionnées par l'agence de l'eau.

La société VEOLIA a nommé une personne référente pour lutter contre ces fuites d'eau. C'est elle qui a défini les emplacements des débitmètres mais il faut être vigilant au maillage.

Monsieur le Maire rappelle qu'avant la reprise de chaque chaussée, la réfection des réseaux est prise en compte pour limiter les frais et pour garantir un état de fonctionnement de ce dernier. L'exemple de la rue du Buisson est cité.

Daniel ZONCA précise qu'il est souvent reproché que l'eau est chère sur Cléry mais sur ces 10 dernières années, il y a eu beaucoup d'investissements.

Gabriel PINSARD indique qu'à contrario à Meung-sur-Loire l'eau n'est pas chère mais les canalisations sont en mauvais état.

Grégory BUBENHEIMER explique que la compétence va monter à l'intercommunalité et on ne sait pas ce que les syndicats ou les régies ont comme réserve financière.

➤ Sur les coûts de l'énergie et les denrées alimentaires :

*L'inflation, l'augmentation des prix de l'énergie et des denrées alimentaires impactent déjà le budget des ménages. Je souhaite savoir comment cette situation affecte notre budget et si cela aura un impact à court terme sur la fiscalité des Cléricois et/ou le prix des services publics communaux, notamment sur la restauration scolaire. Est-ce que les mesures prises en matière de rénovation énergétique (modernisation de l'éclairage public et changement des horaires de l'éclairage nocturne) peuvent amortir cet impact ?*

Monsieur le Maire précise que cette inquiétude sur le coût des énergies est partagée par tous les élus. Il rappelle que la Commune s'est engagée avec la centrale d'achats Approllys pour ses marchés d'électricités et de gaz. Cette centrale d'achats permet de mettre en concurrence les fournisseurs énergétiques et de maîtriser la dépense. Le fournisseur retenu est EDF collectivités depuis janvier 2022. Il indique que la commune de Baccon n'y a pas souscrit et se retrouve avec une augmentation de 200%. Cette augmentation va amener la commune à travailler sur des pistes d'économie en matière énergétique. L'extinction de l'éclairage public est une première démarche mais elle ne sera pas significative sur la facture. Les postes les plus consommateurs sont les infrastructures sportives, les salles des fêtes et les gens du voyage.

Des travaux d'isolation sur les bâtiments devront continuer à être réalisés afin de posséder des bâtiments moins énergivores.

Gabriel PINSARD précise que l'Etat a annoncé débloquer des fonds pour financer ces travaux.

Grégory BUBENHEIMER demande si les travaux réalisés ou à réaliser vont permettre de réduire le coût énergétique pour la Commune. Il s'interroge également sur la centrale d'achats Approllys, à savoir comment elle négocie ces prix et comment elle achète et sur combien de temps.

Monsieur le Maire précise que toutes ces augmentations sont inquiétantes et anxiogènes.

Gabriel PINSARD souhaite savoir si les piscines de la communauté de communes vont rester ouvertes. Il précise qu'il existe une liste des actions possibles pour réduire ces dépenses.

Thierry TELLIER lui répond que des piscines ferment quotidiennement.

Monsieur le Maire tient à faire un aparté sur l'installation des gens du voyage sur le Pré des Gains sur ces derniers mois. Ces installations sont intempestives et il n'y a pas de moyens d'action pour empêcher leur installation. Leur présence représente un coût pour la Commune en matière d'énergie (eau, électricité, etc.).

Gabriel PINSARD demande pourquoi ils n'utilisent pas l'aire de grands passages de Meung-sur-Loire. Monsieur le Maire précise que cette aire est très réglementée et qu'il faut à minima l'installation de 50 caravanes pour l'ouvrir. Avant de pouvoir s'installer, ils en font la demande, présenter leur migration et ne rester que 15 jours. Pour l'instant, l'aire de grands passages fonctionne bien et est complète. Ce matin, dans la presse la commune de Marcilly-en-Villette était citée, avec la présence de 250 caravanes.

Monsieur le Maire précise que le schéma départemental n'est toujours pas complet. La Communauté de communes des Terres du Val de Loire a pour projet de réaliser des terrains familiaux sur les terrains de la zone artisanale de la Métairie, à Dry. La présidente a interrogé la commune sur la présence d'un terrain d'accueil pour les gens du voyage. La ville de Beaugency va réaliser un terrain d'accueil pour 6 caravanes.

➤ Sur nos aînés :

*Dernièrement la presse s'est fait l'écho de maltraitance au sein d'un EHPAD de Meung-sur-Loire. A Cléry, nous avons un établissement qui accueille des personnes âgées. Le risque zéro n'existant pas, je voudrais savoir quels moyens vous avez pour recueillir l'ambiance au sein de cet établissement afin de prévenir d'éventuels dysfonctionnements ?*

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil qu'il rencontre les résidents au sein de maisons 1 à 2 fois par mois, mais également le personnel sur place. La grande difficulté pour eux est de recruter du personnel.

**Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal la réception d'une question écrite de la part du groupe « Vivre ensemble à Cléry-Saint-André »,**

*Pourriez-vous nous faire un retour d'organisation et d'expérience des fêtes de Saint-André, du 14 juillet et du marché villageois ?*

Alain CHAMPENOIS liste les manifestations qui se sont déroulées ces derniers mois. Il précise que les associations sont associées à ces manifestations dans le but de les dynamiser.

- Fête de Saint André : elle était axée sur la musique. Le beau temps était présent et elle sera reprogrammée l'année prochaine, le 04 juin.
- 13 et 14 juillet : le traditionnel feu d'artifice s'est déroulé avec le lendemain la présence des associations sur la base de loisirs.
- Marché villageois : l'idée de base était de le coupler avec le pèlerinage, pour permettre de relancer cette manifestation. Pour cette année, il n'y en a pas eu, malgré la sollicitation de producteurs et d'artistes qui n'ont pas répondu présents. Il y a eu beaucoup d'inscriptions de personnes qui réalisent de la vente à domicile indépendante et sur le bien-être. Ces éléments ne représentent pas le thème d'un marché villageois. Tatiana DEPLANQUE rappelle que sur cette date, il y a beaucoup de manifestations dans les communes voisines. Elle précise que c'est avec une grande déception que le bureau municipal a pris la décision d'annuler le marché villageois. Une réflexion est en cours pour 2023, par rapport à son organisation.

Gabriel PINSARD souligne que l'année dernière, il y avait peu de producteurs locaux. Il est précisé que cela rapporte peu aux producteurs donc ils ne souhaitent pas être présents.

Grégory BUBENHEIMER précise que la retombée de ces manifestations s'inscrit dans le temps.

Daniel ZONCA souligne que ce marché fonctionnait lorsqu'il était réalisé rue du Maréchal Foch.

Gabriel PINSARD indique que pour la Foire Aux Pommes, il va falloir réfléchir aussi pour ne pas la perdre. Le COVID a fait mal à tout le monde.

Aurélien TARANNE précise que la Foire Aux Pommes marche mais que personne ne sait pourquoi. Il faut être vigilant et réfléchir à des nouveautés pour qu'elle ne s'essouffle pas.

Gabriel PINSARD lui répond que la présence du resto foire et du vide grenier attire du monde

Gabriel PINSARD signale la présence de barrières communales sur la rue de la vieille voie.

La séance est levée à 20h55.

#### ORDRE DU JOUR :

ADMINISTRATION GENERALE.....	1
1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 juin 2022.....	1
2. Actes pris dans le cadre des délégations.....	1
3. Conseil municipal – Modification des statuts du Syndicat Intercommunal A Vocation Unique La Crèche Familiale « Les Marmousets » – Approbation et autorisation de signer.....	2
TRAVAUX.....	2
4. Point d'information sur les travaux en cours.....	2
URBANISME.....	3
5. Déclarations d'intention d'aliéner – information.....	3
6. Urbanisme – Dénomination d'une voirie – Approbation et autorisation de signer.....	3
RESSOURCES HUMAINES.....	4
7. Ressources humaines – Modifications du tableau des effectifs relatives à la rentrée scolaire – Approbation et autorisation de signer.....	4
8. Ressources humaines – Modification du tableau des effectifs relative à un avancement de grade – Approbation et autorisation de signer.....	5
FINANCES.....	5
9. Finances – Décision modificative n°1 du budget principal – Approbation et autorisation de signer.....	5
10. Finances – Créances Admission en Non-Valeur – Approbation et autorisation de signer.....	6
11. Finances - Détermination du coût unitaire d'intervention des services techniques municipaux – Approbation et autorisation de signer.....	7
QUESTIONS DIVERSES.....	7
12. Vie des commissions municipales.....	7
13. Comptes-rendus de diverses réunions intercommunales.....	8
14. Informations diverses.....	9
15. Questions des membres du Conseil Municipal.....	9

Le 17 octobre 2022

Monsieur Gérard CORGNAC

Maire de la Commune de Cléry-Saint-André



Le 17 octobre 2022

Madame Sandrine MONTIGNY

Conseillère municipale de la Commune de Cléry-Saint-André

